

LIBRE EXPRESSION - LIBRE EXPRESSION - LIBRE EXPRESSION

PV à 135 euros : «S'il en pleuvait plus souvent...»

Le collectif Chaumont à vélo réagit très vivement à notre «coudée franche» publiée la semaine dernière au sujet de la «pluie de PV» à 135 euros concernant des véhicules garés à cheval sur le trottoir à proximité de la boulangerie Caillet, rue Lévy-Alphandéry et rue Mareschal : «Je n'en n'ai que pour quelques minutes», c'est l'excuse qu'on entend le plus souvent de la part de ceux qui enfrennent le code de la route en garant leur véhicule en dépit du bon sens... et s'étonnent d'être verbalisés, alors qu'ils sont en infraction !

Chacun à sa place : le trottoir est aux piétons (y compris fauteuils roulants et parents avec poussette, voire aux enfants de moins de 8 ans à bicyclette), la bande cyclable, aux vélos, la chaussée aux voitures.

«La moitié de mon budget alimentaire du mois...»

Lectrice assidue de L'affranchi, Annie Massy réagit elle aussi à notre «coudée franche» sur la pluie de PV à 135 euros, mais d'une toute autre manière :

«Vous avez relayé le mécontentement d'un automobiliste qui a été verbalisé de 135 euros rue Lévy Alphandéry. Ce type de sanction, apparemment, n'est pas rare à Chaumont. J'en ai moi-même reçu une dans la rue du magasin Noz : 135 euros pour avoir mis deux roues sur le trottoir dans une rue où il ne passe pas grand monde sur les trottoirs (cf. photo). Il paraîtrait que c'est dû à une protestation d'un riverain mécontent que l'on se gare en face de chez lui, alors qu'il a pleinement la place pour sortir de son garage et circuler. Un petit mot sur le pare-brise aurait pourtant suffi ou une amende moins conséquente. Il aurait pu aussi faire ce qu'il a fait après : mettre des plots (est-ce d'ailleurs bien légal?) pour indiquer où il ne veut pas que l'on stationne. J'avoue que j'ai très mal perçu cette sanction qui

Si le stationnement d'un véhicule sur le trottoir (ou sur une bande cyclable), quelle qu'en soit la durée, est qualifié de «très gênant» par la maréchaussée, ce n'est pas pour rien : mesdames et messieurs les râleurs, mettez-vous à la place du parent avec poussette ou de la personne en fauteuil qui ne peut continuer son chemin sur son trottoir ? Ou du cycliste qui doit déboîter et quitter la sécurité de la bande cyclable soudain bouchée ? Descendriez-vous sur la chaussée, vous, - au péril de votre vie... ?

«Tout le monde se gare ainsi dans le quartier...» la belle affaire ! Si le partage de l'espace et le respect de l'usager le plus vulnérable n'existe que par la peur du gendarme, eh bien, cette verbalisation qui fait tant réagir aura sûrement le mé-

rite d'apporter plus de sécurité à ceux qui ne peuvent pas s'abriter à l'intérieur d'une carrosserie-carapace si précieuse. Merci, messieurs et mesdames de la Police qui faites enfin votre travail !

«Le fait de se garer sur la route est sans doute plus dangereux». Mais dangereux pour qui ? C'est ce qui se fait couramment dans les pays qui nous entourent. La rue ou la route est bien la place de la voiture (même stationnée) qui n'a -strictement- rien à faire sur le

trottoir ou sur la bande cyclable ! Et puis, se garer «proprement» un peu plus loin, quitte à faire quelques dizaines de mètres à pied pour aller acheter sa baguette n'a jamais fait de mal à quiconque !

Et si davantage de personnes se mettaient aux "déplacements doux", la marche à pied, la trottinette, le vélo, le roller, chacun s'en porterait mieux, utiliserait moins d'espace urbain, ne dépenserait pas de carburant, n'émettrait pas de gaz à effet de serre,

ne polluerait pas l'air ambiant ni l'atmosphère sonore... et ne risquerait pas de PV pour stationnement «très gênant» !

N'oublions pas qu'il est toujours possible, si l'on vient d'un peu loin, ou si vous jugez les côtes trop importantes, de stationner son véhicule sur un parking périphérique et de se déplacer en ville «en douceur». Bref, réfléchissez-y ! ça n'aurait que des avantages pour notre ville... et pour la santé de chacun !»

Nouvelles fermetures de trésoreries : FO s'inquiète pour les finances publiques

Par le biais de documents préparatoires au «comité technique local» qui doit se réunir le 27 juin, Force Ouvrière, syndicat majoritaire aux finances publiques, a appris que quatre nouvelles trésoreries du département devaient fermer le 1er janvier 2019 : Bourmont, Bourbonne-les-Bains, Nogent et Wassy.

«On parle de "restructuration" et d'"aménagement du réseau"... Ce sont de jolis noms pour dire qu'on ferme tout», a dénoncé Rachel Sugneau, secrétaire départementale FO DGFIP, lors d'une conférence de presse le mardi 20 juin.

Après ces fermetures, il ne restera plus que 8 trésoreries en Haute-Marne : Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, Andelot, Châteauvillain, Langres, Chalindrey et Prauthoy. «Il y a 10 ou 12 ans, il y en avait une trentaine», se souvient Rachel Sugneau, qui pense que d'autres, comme celle de Châteauvillain, sont menacées.

En 2016, celle d'Andelot devait fermer. Mais la mobilisation de la population et surtout des élus en a décidé autrement. Il faut dire qu'il y avait parmi les opposants les deux sénateurs, ainsi que Nicolas Lacroix, à l'époque conseiller départemental et président de la communauté de communes.

Cette fois, la maire de Bourbonne-les-Bains n'a pas non

plus l'intention de se laisser faire. Une manifestation d'élus du secteur est prévue ce lundi 25 juin, en milieu de matinée, devant la direction départementale des finances publiques, rue Bouchardon, à Chaumont. Rachel Sugneau précise que ces fermetures impacteront 14 emplois. «Il va y avoir des transferts», annonce-t-elle. «Ceux de Bourbonne vont aller à Chalindrey, ceux de Bourmont à Andelot, ceux de Wassy à Saint-Dizier et ceux de Nogent à Chaumont. Mais on sait bien que les départs à venir ne seront pas remplacés et qu'il y aura donc, à terme, des suppressions d'emploi».

Éloignement des services publics

Ces fermetures sont officiellement justifiées par le souci d'une amélioration du service et une mise en cohérence avec la carte intercommunale. Mais Rachel Sugneau dénonce un éloignement des services publics qui aura des conséquences pour les élus (les trésoreries font de l'accompagnement dans la gestion des budgets des communes) et pour les particuliers : «Il y a des gens qui vont payer leurs impôts ou la cantine ou encore les frais de garde dans les trésoreries».

Alors que le nombre d'agents des finances publiques en Haute-Marne est

passé en 10 ans de 500 à 290, Rachel Sugneau s'inquiète plus généralement de l'avenir de ce service public. Et la mise en place du prélèvement à la source, qui consiste à faire collecter l'impôt sur le revenu par les entreprises, n'est pas faite pour la rassurer. Pas plus que la création annoncée pour le 1er septembre 2018 du premier service facturier rural de France, à Langres. «Il s'agit de faire travailler ensemble les agents de la communauté de communes du Grand Langres et les agents des finances», explique-t-elle. «Mais il y a de vraies inquiétudes. Car cela consiste aussi à mélangier l'ordonnateur et le comptable...»

La permanente syndicale n'est pas davantage convaincue par la mise en place à Chaumont d'un «mégapôle de contrôle fiscal» dit «pôle de contrôle unifié» censé assurer une meilleure couverture du tissu fiscal, aussi bien auprès des particuliers que des professionnels. «C'est un mégaservice mais sans effectif nouveau», ironise Rachel Sugneau. «Alors que l'on ne nous parle pas de lutter contre la fraude fiscale...»

La syndicaliste rappelle au passage que ce n'est pas parce qu'il y aura moins d'agents et moins de moyens attribués aux finances publiques que les contribuables paieront moins d'impôts...



Devant ches Noz.